

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DU TRIALYSCOLOR 2024
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation du **TRIALYSCOLOR** du dimanche 30 juin 2024 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société Lille ô Pirates ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société Lille ô Pirates (sise 6 impasse du Crachet 59193 Erquinghem-Lys) un devis pour assurer la livraison et le montage de structures gonflables , soit un montant de **1182,60 euros TTC** ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 19 octobre 2023

DEC 2023_165

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

